

Ce document contient des renseignements essentiels sur les actions de série I de la Catégorie Énergie Plus Norrep (NCM) que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec le gestionnaire, Gestion de capital Norrep, au 1-877-531-9355 ou à l'adresse info@norrep.com, ou consultez le site www.norrep.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Le 5 février 2018, Gestion de capital Norrep (le « **gestionnaire** ») a annoncé la proposition de fusion des activités respectives : i) du gestionnaire et ses entités liées (collectivement, « **NCM** »); ii) de Cumberland Private Wealth Management Inc., Cumberland Associates Investment Counsel Inc. et leurs entités liées (collectivement, « **Cumberland** »); et iii) de Perron & Partners Wealth Management Corp., Perron Asset Management Inc. et leurs entités liées (collectivement « **PPWM** »). L'opération proposée donnera lieu à un changement de contrôle indirect du gestionnaire. Par suite de la clôture de l'opération proposée, les actionnaires ultimes actuels de NCM, de Cumberland et de PPWM, détiendront la totalité des actions en circulation de la société mère des trois entreprises, dont le gestionnaire sera une filiale indirecte en propriété exclusive. L'opération proposée est assujettie à l'obtention de toutes les approbations réglementaires requises et d'autres conditions de clôture d'usage. Elle devrait se conclure vers le 29 mars 2018.

Bref aperçu

Code du fonds :	NRP 705	Gestionnaire du fonds :	Gestion de capital Norrep
Date de création de la série :	29 mars 2012	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion de capital Norrep
Valeur totale du fonds au 31 décembre 2017 :	25 096 383 \$	Distributions :	annuelles, à la fin octobre, le cas échéant.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,49 %	Placement minimal :	500 000 \$ (initial), 100 \$ (additionnel)

Quels types de placement le fonds fait-il?

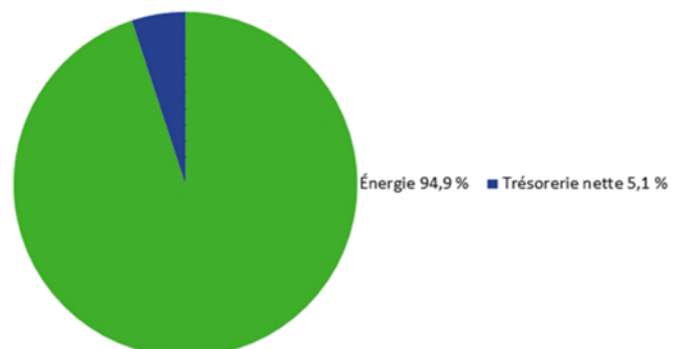
Le fonds investit dans des actions de sociétés canadiennes de toutes capitalisations boursières du secteur des ressources en utilisant une méthode axée sur la valeur, communément appelée « croissance à prix raisonnable ». Cette méthode permet de cibler les sociétés des ressources dotées des caractéristiques suivantes : solide équipe de direction, titre négocié à un prix inférieur à sa valeur intrinsèque et à celui de sociétés comparables perspectives de croissance supérieures à la moyenne. Le fonds investit dans des sociétés dont l'action affiche un potentiel d'appréciation élevé lié à l'une des éventualités suivantes : réévaluation de la société, croissance découlant de la mise en valeur de ressources ou exposition à la hausse des cours des produits de base. Le fonds est un fonds d'actions énergétiques et doit à ce titre investir au moins 90 % de sa composante en actions dans des titres de sociétés du secteur de l'énergie.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 décembre 2017. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2017)

1. Parex Resources Inc.	10,1 %
2. Kelt Exploration Ltd.	10,0 %
3. Raging River Exploration Inc.	7,0 %
4. Whitecap Resources Inc.	7,0 %
5. Enerplus Corp.	7,0 %
6. Canacol Energy Ltd.	7,0 %
7. Canadian Natural Resources Limited	6,3 %
8. Gear Energy Ltd.	6,0 %
9. Peyto Exploration & Development Corp.	5,6 %
10. Secure Energy Services Inc.	5,4 %

Répartition des placements (au 31 décembre 2017)



Pourcentage total des dix principaux placements	71 %
Nombre total de placements	21

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds courent davantage le risque de perdre de l'argent, mais ont aussi de meilleures chances d'avoir un rendement plus élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion de capital Norrep estime que la volatilité de ce fonds est **élevée**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	--------------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

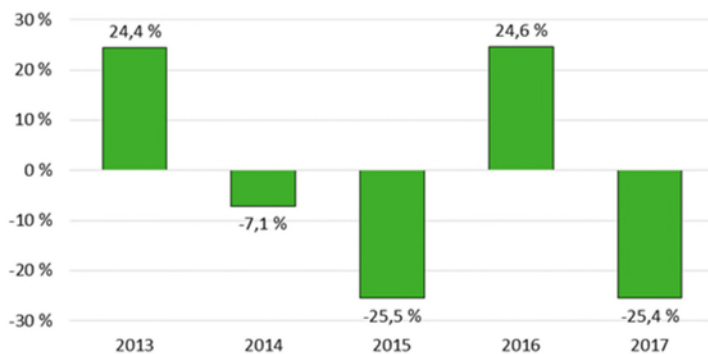
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section indique le rendement des actions de série I du fonds au cours des cinq dernières années civiles. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des actions de série I du fonds au cours des cinq dernières années civiles. La valeur de la série a diminué pendant trois de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés au fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des actions de série I du fonds sur trois mois au cours des cinq dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	Période de 3 mois terminée	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	26,0 %	30 avril 2014	vos placement augmenterait à 1 259,70 \$
Pire rendement	-31,9 %	30 novembre 2014	vos placement chuterait à 681,12 \$

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans le fonds à sa date de création se serait trouvée avec 814,45 \$ le 31 décembre 2017, ce qui correspond à un rendement annuel composé de -3,5 %.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds convient aux épargnants qui :

- souhaitent investir dans des actions de sociétés canadiennes et étrangères du secteur des ressources
- recherchent un potentiel d'appréciation à long terme du capital
- peuvent tolérer un niveau de risque élevé (c.-à-d. qui acceptent que la valeur marchande de leur placement fluctue considérablement)

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des actions de série I du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ni aucune commission ne sont imputables à cette série du fonds.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 31 octobre 2017, les frais du fonds s'élevaient à 0,72 % de sa valeur, ce qui correspond à 7,20 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG)	
Il s'agit du total des frais d'exploitation et de la prime de rendement du fonds au 31 octobre 2017, annualisé pour l'exercice.	0,49 %
Ratio des frais d'opérations (RFO)	
Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,23 %
Frais du fonds	0,72 %

Prime de rendement

Le fonds verse une prime de rendement au gestionnaire lorsque le rendement de la série excède celui de l'indice de référence du fonds pendant la même période. La prime de rendement est calculée en multipliant 20 % du rendement excédentaire par la valeur liquidative moyenne de la série pendant la période.

La prime de rendement n'est payée que si le rendement de la série depuis le dernier versement d'une prime de rendement est supérieur à zéro, et si la série a devancé l'indice de référence du fonds depuis le dernier versement d'une prime de rendement.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée par le fonds ni par le gestionnaire à la société de votre représentant à l'égard des actions de série I du fonds.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des actions du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de rachat à court terme	2 % du coût des actions que vous faites racheter dans les 90 jours suivant la date d'achat originale. Ces frais sont imputés par le gestionnaire.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut exiger des frais si vous échangez des titres d'une série du fonds contre ceux d'une autre série du fonds ou contre des titres d'un autre fonds de la gamme de Fonds Norrep.
Frais de gestion	Les investisseurs qui détiennent des actions de série I paient directement au gestionnaire des frais de gestion dont le montant est négocié avec le gestionnaire. Les frais de gestion sont négociés par palier, et le taux annuel ne peut dépasser 1 % de la valeur liquidative de la série.
Commission de suivi négociée	Les investisseurs qui détiennent des actions de série I peuvent payer une commission de suivi négociée à la société de leur représentant, conformément aux modalités de leur entente avec cette société. Cette commission peut être payée au moyen d'un rachat d'actions.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec le gestionnaire, Gestion de capital Norrep, ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion de capital Norrep
333 – 7th Avenue S.W., bureau 1850
Calgary (Alberta) T2P 2Z1

Téléphone : 403-531-2650
Numéro sans frais : 1-877-531-9355

Courriel : info@norrep.com
Site Web : www.norrep.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.